



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

**AN 2025
25-055**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 24 septembre à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry RIHOUEY, procuration à Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
Mme Laurence DENAND, procuration à M. Dimitri MENDY
M. Didier JAHIER, procuration à Mme Fabienne PAULIN
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Absent excusé :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU,

Absent :

M. Philippe GARCIA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

17/09/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

17/09/2025

**OBJET : CESSION DU CHEMIN RURAL N°22 DIT " DE L'ARPENT " -
PARCELLE AO N°623**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants ;

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20250924-DEL25_055-D

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L161-10 à L161-12 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°25-047 en date du 25 juin 2025 prononçant l'aliénation définitive du chemin rural n°22, dit *de l'Arpent*, cadastré section AO n°623 ;

Vu les mises en demeure adressées aux propriétaires riverains conformément à l'article L161-10 du Code rural ;

Vu la réponse favorable de la SCI UBUD en date du 17 juillet 2025, exprimant son intention d'acquérir la parcelle AO n°623 ;

Vu le plan annexé à la présente délibération,

Considérant que cette cession permet de régulariser la situation foncière et d'assurer la continuité parcellaire,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission d'Urbanisme réunie le 19 septembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie COLAS, Conseillère municipale, membre de la commission Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix pour),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section AO n°623, correspondant au chemin rural n°22 dit *de l'Arpent*, à la SCI UBUD, propriétaire riverain.
- **ARTICLE 2 : FIXE** le prix de cession à un euro symbolique.
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents nécessaires à la régularisation de la cession.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 29/09/25
Et publié le 29/09/25



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2025

Application agréée E-legalite.com

SCI UBUD
45 rue BEYREMAN
33520 Bruges
RCS BORDEAUX 521 262 634



MAIRIE D'AUBERGENVILLE
SERVICE URBANISME
1, avenue de la Division Leclerc
CS 20516
78416 AUBERGENVILLE

A l'attention de monsieur Gilles LECOLE, maire d'AUBERGENVILLE

Lettre recommandée avec AR

Le 17 juillet 2025

Vos réf. : GL/PL/MPBL N°25 075
Affaire suivie par madame B [REDACTED]

Monsieur le maire,

Par le présent courrier, je soussigné [REDACTED], né le [REDACTED] à [REDACTED] demurant [REDACTED], agissant en qualité de co-gérant associé de la société UBUD, société civile immobilière au capital de 300 €, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 521 262 634, dont le siège social se situe 45, rue Beyreman à BRUGES 33520,

Déclare me prononcer favorablement pour acquérir le chemin rural N°22, dit de l'Arpent, situé dans la zone industrielle du Clos Reine, parcelle cadastrée AO N°623, attenant à notre propriété, auprès de la mairie d'AUBERGENVILLE, actuelle propriétaire de ce chemin rural.

Espérant que vous réserverez un accueil favorable à notre demande d'acquisition de la parcelle AO N°623, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

[REDACTED]
Co-Gérant

REÇU EN PREFECTURE
le 29/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20250924-DEL25_055-D

Département :
YVELINES

Commune :
AUBERGENVILLE

Section : AO
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 12/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

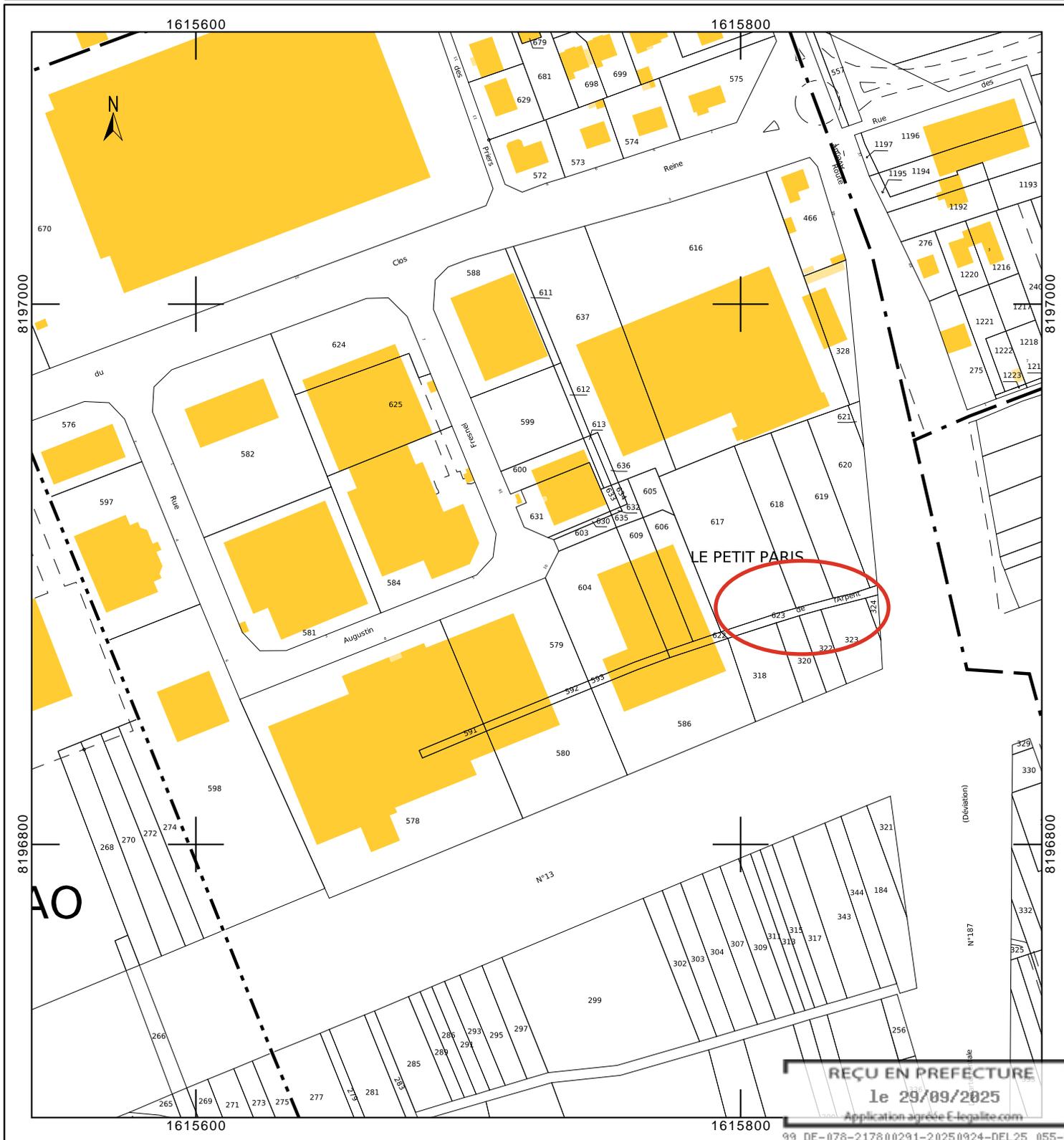
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF YVELINES
PTGC de VERSAILLES 78015
78015 VERSAILLES CEDEX
tél. 01 34 94 16 00 -fax
ptgc.yvelines@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



REÇU EN PREFECTURE
le 29/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20250924-DEL25_055-D